

Tennis Club d'Herlies

ADHESION et INSCRIPTION à L'ECOLE de TENNIS

SAISON 2019 / 2020

Madame, Monsieur,

Les adhésions et les inscriptions à l'école de tennis pour la saison 2019/2020, auront lieu au club House les SAMEDI 31 AOUT et 07 SEPTEMBRE 2019 de 8h30 à 12h30.

Début des cours le LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019.

ADHESION AU CLUB :

L'adhésion et le droit d'entrée sont payables en totalité, soit en espèces, soit par chèque, à l'ordre du T.C.H, lors de l'inscription. Ce chèque sera débité en octobre 2019.

ECOLE DE TENNIS :

Remarque : pour bénéficier de l'école de Tennis, il faut être adhérent au T.C. Herlies et être également licencié F.F.T. L'école de tennis est payable en totalité lors de l'inscription, soit en 1 fois, soit en 3 fois (débit au début de chaque trimestre c'est à dire : octobre 2019 - janvier 2020 - avril 2020).

DROIT D'ENTRÉE et CARTE D'ACCES :

Ils sont obligatoires pour toute nouvelle adhésion. Une caution de 15 € est demandée lors de l'inscription, pour le droit d'entrée et la carte d'accès (carte d'accès renouvelée au 1^{er} septembre, l'ancienne carte étant obligatoirement restituée au Club). En cas de perte de votre carte d'accès, il vous sera réclamé 3 € pour la remplacer.

REMARQUES :

- Pour information :

la licence jeune (joueur né en 2002 et les années suivantes) s'élève à **20 €** cette année.

la licence adulte (joueur né en 2001 et les années précédentes) s'élève à **29 €** cette année.

- Réduction de 30 % sur l'Adhésion (hors licence) pour tous les joueurs(es) de la 3^{ème} série
- Réduction de 50 % sur l'Adhésion (hors licence) pour tous les joueurs(es) de la 2^{ème} série
- Gratuité à partir de 3/6 (hors licence)
- Réduction sur l'Adhésion (hors Licence et hors Ecole de tennis) de 10 % pour 3 personnes et de 15% pour 4 personnes et + inscrites de la même famille et habitant à la même adresse.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Il doit contenir **IMPERATIVEMENT** : (tout dossier incomplet sera refusé)

- Pour les non-compétiteurs, un **certificat médical** pour la pratique du tennis,
- Pour les compétiteurs, un **certificat médical** pour la pratique du tennis **en compétition**,

Attention : L'accès au logiciel de réservation ne sera ouvert qu'aux adhérents ayant impérativement fourni leur certificat médical avant le 1er septembre.

- Pour les non-compétiteurs déjà adhérents au club, **certificat médical inutile**, signer juste une déclaration d'aptitude
- la **cotisation pour l'adhésion** au club, y ajouter uniquement pour les nouveaux la caution de 15 € pour le droit d'entrée et la carte d'accès.
- la **cotisation pour l'école de tennis**.